



Association ADICE

139 Avenue des Condamines  
38560 CHAMP sur DRAC

Courriel : [adice-2@orange.fr](mailto:adice-2@orange.fr)



**.JARRIE - de PPRT 1 à PPRT 2 : le tour de passe-passe ?**

**08/10/2014**

### **Le Chlore est un des gaz les plus toxiques :**

le lobe létal d'un rejet de 8 tonnes avec diffusion faible (pas de vent et température hivernale) couvre 1 kilomètre carré, soit un million de m<sup>2</sup> (c'est 30 fois plus que pour 8 tonnes d'ammoniac par exemple) et s'étend au-delà de 1,5 km de distance de la source.

En cas de diffusion normale, le lobe est plus fin (largeur 200m) mais s'étend jusqu'à 3,5 km.

Source : CEPN - centre d'études proche de l'industrie nucléaire – 1988

Le GUIDE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION pour les risques industriels majeurs du bassin grenoblois - version 2012, donne pour l'usine ARKEMA deux informations-clés, toujours présentes aujourd'hui sur le site [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) :

le diamètre de la zone à risque vaut 20 km

Il correspond à un scénario de « déchirure de l'enveloppe d'un wagon de chlore ».

Il est précisé que ces éléments ont été fournis par la direction et le service communication du site.

Nota : La contenance d'un wagon-citerne de chlore liquide est d' environ 60 tonnes.

### **Commentaires ADICE :**

Même si ces wagons sont particulièrement robustes et contrôlés régulièrement, on ne peut exclure totalement une rupture de citerne causée par une réaction en chaîne : incendie et explosion majeure consécutive à un accident grave dans l'activité chlorure de méthyle, par exemple.

Pourtant ce type de scénario n'apparaît **jamais** dans le tableau des aléas ou phénomènes dangereux, que ce soit celui du PPRT 1 ou celui du PPRT 2.

Ce n'est pas cohérent avec les informations diffusées au grand public (voir plus haut).

Aujourd'hui, la réduction drastique du périmètre à risque est officiellement justifiée par divers mesures techniques appliquées uniquement aux infrastructures (les installations fixes), mais la présence irréductible de grande quantité de chlore liquide - du simple fait de la nécessité de leur transport - n'est jamais évoquée dans les études et propositions détaillées - Pourquoi ?

Ces quantités ont-elles réellement été significativement réduites ?

Face à une telle toxicité, seul un confinement total de tout secteur abritant un contenant de chlore liquide (pour stockage ou transfert) pourrait garantir une deuxième barrière réellement fiable : dans quelle faible mesure ce principe a-t-il été mis en œuvre dans les travaux décidés et largement financés par de l'argent public ? Est-il économiquement généralisable ?

Probablement pas.

## **Pour rappel :**

### **2011**

Nouvelle unité de production d'hydrogène et nouvelle colonne d'abattage du chlore.  
Nouvelle unité de condensation des événements contenant du chlore, opérationnelle.  
Parallèlement, arrêt de la production dichloréthane.

### **2012**

Nouveaux supports de canalisations aériennes en cours.  
Nouveaux équipements de détection de chlore dans l'atmosphère. Fin 2012

### **2011 - 2012 - 2013**

Démantèlement de 16 cellules d'électrolyse et prise en compte des risques sismiques.

### **2014**

Déplacement des voies ferrées de stockage de méthanol et de chlorure de méthyle au nord du site. **Non exécuté à ce jour** alors que la convention de financement, entre la communauté de communes du sud grenoblois et Arkema a été signée.

### **2015**

Ensemble des travaux résiduels

**Après fin 2015** : mise aux normes ?

Cependant, on regrette que les mesures d'urbanisation soient bloquées d'année en année, sur la bonne volonté des industriels concernés par le plan.

Quant aux travaux imposés aux habitants, pour une salle de confinement, des points d'interrogation restent quant à leur participation financière ? Quelle garantie avons-nous ?

Nous comptons sur le plan d'accompagnement des risques industriels.

(10% à charge des propriétaires ?).

Pour les bâtiments communaux, aucun financement n'est prévu ... ce sont des conséquences lourdes d'investissement.

Contrairement au calendrier prévu, l'ADICE ne peut que constater le retard des travaux et ses membres restent inquiets sur la suite de l'enquête publique, autant pour le non-respect du calendrier programmé en réunion à la préfecture le 6 juin 2013, que pour les problèmes de sécurité qui peuvent en découler .

## **Conclusion :**

Depuis un siècle, c'est une formidable épée de Damoclès qui menace tous les habitants de l'agglomération grenobloise.

A ce jour la catastrophe n' a pas eu lieu : c'est probablement en partie par chance.

C'est aussi certainement la conscience professionnelle des personnels de production du site et des agents du fret ferroviaire qui constitue notre meilleure protection.

Sera-t-elle suffisante face au pire des scénarios ? On peut malheureusement en douter.

**L'association ADICE**